

DELIBERATION CA065-2021

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.123-1 à L.123-9, L.712-6-1 et L.719-7 ;

Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ;

Vu l'arrêté n° 2021-067 du 25 mai 2021 portant délégation de signature en faveur de M. Olivier HUISMAN ;

Vu les statuts et règlements de l'Université d'Angers, tels que modifiés le 17 juin 2021 ;

Vu les convocations envoyées aux membres du Conseil d'Administration le 29 juin 2021

Objet de la délibération : Procès-verbal du CA du 20 mai 2021

Le Conseil d'Administration, réuni en formation plénière le jeudi 8 juillet 2021, le quorum étant atteint, arrête :

Le procès-verbal est approuvé.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 28 voix pour.

Fait à Angers, en format électronique

*Pour le Président et par délégation,
Le directeur général des services*
Olivier HUISMAN

Signé le 12 juillet 2021

La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive. La juridiction administrative peut être saisie par voie postale (Tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'Île-Gloriette, 44041 Nantes Cedex) mais également par l'application « Télérecours Citoyen » accessible à partir du site Internet www.telerecours.fr

Affiché et mis en ligne le : 13 juillet 2021

PROCÈS-VERBAL
Conseil d'administration
20 mai 2021

Approuvé le 8 juillet
2021

ROBLÉDO Christian	Excusé, a donné procuration à Madame RICHARD
AKIN Yahya Pasa	Connecté
BARBELIVIEN Agnès	Excusée, a donné procuration à Monsieur CHRISTOFOL
BARD Christine	Connectée
BARILLÉ Régis	Connecté
BARREAU Mihaela	Excusée, a donné procuration à Monsieur BIOTEAU
BERTÉ Violaine	Connectée
BIOTEAU Emmanuel	Connecté
BORDET Laurent	Connecté
CHAUVET Clément	Excusé, a donné procuration à Madame VINAY
CHÉDOTEL Frédérique	Connectée
CHEVASSUS-LOZZA Emmanuelle	Excusée, a donné procuration à Madame BARD
CHRISTOFOL Hervé	Connecté
DANIEL Christophe	Connecté
DELPECH Angèle (<i>suppléante : GRIMAUD Hortense</i>)	Connectée
DROUET D'AUBIGNY Frédérique (<i>suppléante : GOUKASSOW Véronique</i>)	Absente
DUVAL Hugo	Connecté
GAUMER Nathalie	Connectée
GERAULT Laurent (<i>suppléant : JEANNETEAU Paul</i>)	Excusé
HINDRE François	Connecté
JARDINAUD Chloë (<i>suppléante : BION Lily</i>)	Excusée, puis connectée à 15h50
LEFRANÇOIS Corinne	Connectée
LELARGE Antoine	Absent
LEMAIRE Félicien	Connecté
LOURTIS Michel	Excusé
NGUYEN PHUONG Linh (<i>suppléante : BICHE Sarah</i>)	Excusée, a donné procuration à Monsieur DUVAL
OGER Thierry	Connecté
PILET Benoît	Excusé, a donné procuration à Monsieur BORDET
REY Anne	Excusée, puis connectée à 15h05
RICHARD Isabelle	Connectée
SEGRETAIN Claudie	Excusée, a donné procuration à Monsieur DANIEL
TAÏBI Aude Nuscia	Connectée
ULLERN Anouk	Absente
VINAY Aubeline	Connectée
VINCENT Elsa	Connectée
ZAKRAJSEK Romain	Excusé, a donné procuration à Madame DELPECH

Membres invités de droit, connectés à distance :

Olivier HUISMAN, Directeur général des services

Vincent GALLAIS, Adjoint à la Cheffe de division – DESUP Rectorat

Membres invités par le Président, connectés à distance :

Stéphane AMIARD, Vice-Président numérique et patrimoine

Françoise GROLLEAU, Vice-présidente international

Anne-Sophie HOCQUET, Directrice de cabinet

Didier LE GALL, Administrateur provisoire de la Comue Angers-Le Mans

Nicolas LEROLLE, Doyen de la Faculté de Santé

Sabine MALLET, Vice-présidente formation et vie universitaire

Michel VERON, Directeur général adjoint

Secrétariat de Séance :

- Cellule Institutionnelle - DAGJI

Ordre du jour :

1. Informations	1
1.1 Interdiction d'accès aux locaux de la Faculté de Droit Economie Gestion et du Service commun de la documentation des archives -Saint-Serge	1
1.2 Point sur le Plan de Continuité d'Activités	1
2. Approbation du procès-verbal du CA	2
2.1. Procès-verbal du CA du 15 avril 2021	2
3. Ressources Humaines	2
3-1 Création de postes – Territoire Universitaire de Santé	2
3-1 a Postes créés en application de la convention cadre Territoire Universitaire de Santé	2
3.1 b Postes créés sur ressources propres en lien avec les objectifs du dispositif Territoire Universitaire de Santé	3
4. Vie de l'établissement	4
4-1 Présentation des axes du PIA4	4
5. Enseignement et vie universitaire	11
5-1 Cadrage de l'offre de formation en Master (Stages)	11
5-2 Projet d'offre de formation globale	12
5-2 a Nouvelle offre de formation du premier cycle	12
5.2 b Liste des L.P. intégrant les B.U.T.	14
5-3 Nouvelle offre de formation du premier cycle	14
5.3 a Faculté de droit, économie, gestion	15
5.3 b UFR ESTHUA Tourisme et Culture	15
5.3.c IUT	15
5.3.d Faculté des lettres, langues et sciences humaines	15
5.3 e Faculté de Santé	15
5.3 f Faculté des Sciences	15
5.3. g Ecole supérieure d'agriculture (ESA)	15
5.3. h IRCOM	16
5.3. i Université Catholique de l'Ouest	16
5-4 Création du DEUST préparateur-technicien en pharmacie	16
5-5 Création du D.U. Etude de la faisabilité des projets d'innovation Polytech Angers	17
6. Décisions prises par délégation du CA au Président	17
7. Questions diverses	17
ANNEXE : Diaporama de la séance du 20 mai 2021	18

Madame RICHARD, 1^{ère} Vice-présidente, ouvre la séance à 14h30. Elle précise que le Président de l'Université, en sa qualité de Président de l'association des universités de recherche et de formation (AUREF), a été invité par le Président de la République à une réunion concernant l'enseignement supérieur et la recherche. Cette réunion se tiendra également avec les autres présidents de conférences.

En conséquence, Madame RICHARD va présider à titre exceptionnel le Conseil d'Administration.

À l'ouverture de la séance du 20 mai 2021, 29 membres sont connectés ou représentés (36 membres en exercice, 20 membres connectés, 9 procurations).

1. Informations

1.1 Interdiction d'accès aux locaux de la Faculté de Droit Economie Gestion et du Service commun de la documentation des archives -Saint-Serge

Madame RICHARD explique qu'un nouvel arrêté d'interdiction d'accès aux locaux de la Faculté de droit économie et gestion et du Service commun de la documentation des archives sur le site de saint Serge a été pris.

Cet arrêté, d'une durée de 30 jours, concerne une personne extérieure à l'UA récidiviste, qui est comme lors des premiers faits, accusée de harcèlement par une autre étudiante. Un signalement au procureur a été effectué.

1.2 Point sur le Plan de Continuité d'Activités

Madame RICHARD présente ce point (*cf. diaporama de séance en annexe*).

La dynamique est actuellement plutôt positive. Un certain nombre d'activités vont redevenir possibles.

Une circulaire émanant du MESRI ainsi qu'une actualisation du protocole national santé au travail ont été transmis aux universités. Les directives sont en cohérence avec ce que l'Université d'Angers avait envisagé.

La jauge d'accueil des étudiants redevient de 50% sans contraintes supplémentaires. Il ne faut en conséquence pas remplir les salles à plus de la moitié de leur capacité. La contrainte concernant la nécessité que 20% maximum de l'ensemble des étudiants soient présents à un moment donné disparaît.

Une présence accrue des personnels sera envisageable à partir du 9 juin 2021. Jusqu'au 9 juin 2021, la recommandation pour l'ensemble de la fonction publique reste de privilégier le télétravail. A partir du 9 juin 2021, les contraintes seront assouplies, ce qui est positif. Différents personnels ressentent une certaine lassitude du télétravail. Des problèmes de fonctionnement apparaissent dans certains services.

L'Université a reçu 26 500 boîtes contenant 5 autotests. Ces boîtes peuvent être retirées auprès de chaque accueil de chaque composante pour les personnels et pour les étudiants et parfois dans d'autres points de distributions.

La recommandation est de réaliser chez soi un test par semaine. L'objectif est de repérer les nombreuses personnes asymptomatiques et de participer à réduire, par ce biais, la diffusion du virus.

Si l'autotest est positif, il est nécessaire de s'isoler et de prévenir le SUMPPS ou le SSTU. La recommandation est de confirmer la positivité du test par un test PCR, notamment pour

que les cas positifs n'échappent pas à la stratégie nationale de criblage qui permet de définir quelle est l'incidence des variants par exemple.

Les autotests s'ajoutent aux mesures barrières.

L'Université a reçu 120 doses de vaccin Astra-Zeneca, disponibles pour les personnels de plus de 55 ans.

L'Université va probablement recevoir des vaccins d'autres types. Actuellement, un dispositif est en place, permettant à tout individu de plus de 18 ans d'occuper les créneaux qui restent disponibles pour le lendemain. De nombreux créneaux sont disponibles dans la région et notamment sur Angers.

Monsieur CHRISTOFOL s'interroge sur la pertinence d'une coordination entre les examens et les autotests.

Madame RICHARD répond que la gouvernance s'est posé la question d'une distribution des autotests au moment des examens. Néanmoins, l'Université n'avait dans un premier temps reçu que 6 500 boîtes, ce qui ne permettait pas une distribution suffisante. Il a également semblé plus pertinent que le personnel ou les étudiants fassent la démarche d'aller chercher les tests, plutôt que l'Université les distribue au risque qu'ils ne soient pas utilisés.

Une stratégie intermédiaire est proposée : les étudiants sont encouragés à venir chercher leur boîte d'autotest, y compris au moment des examens. Les tests ne seront pas distribués au personnel ou aux étudiants qui n'en auront pas formulé la demande.

2. Approbation du procès-verbal du CA

2.1. Procès-verbal du CA du 15 avril 2021

L'approbation du procès-verbal du 15 avril 2021 est reportée au prochain Conseil d'Administration.

3. Ressources Humaines

3-1 Création de postes – Territoire Universitaire de Santé

3-1 a Postes créés en application de la convention cadre Territoire Universitaire de Santé

Monsieur LEROLLE présente ce point (*cf. diaporama de séance en annexe*).

Il rappelle que l'Université a signé en 2019 un plan « Territoire universitaire de santé » avec le CHU, les hôpitaux principaux du territoire à Cholet, Le Mans et Laval, les collectivités territoriales, les conseils départementaux, la Région ainsi que les agglomérations des villes citées. L'objectif est de profiter de toutes les forces formatrices du territoire pour arriver à former les futurs médecins également par des stages dans les zones de sous-densité médicale, identifiées en Sarthe, Mayenne et au sud du Maine-et-Loire.

Les collectivités territoriales, tout à fait en accord avec ce principe, ont accepté de financer les postes de chefs de clinique assistants ou chefs de clinique de médecine générale qui ont un mi-temps hospitalier - ou de médecin généraliste - et un mi-temps universitaire. Les collectivités territoriales ont accepté de financer la partie universitaire.

Il s'agit de postes de non titulaires de 2 ans.

3 postes ont déjà été créés dans ce cadre. De jeunes médecins ont pris leurs fonctions en novembre 2020. Leur fonction universitaire est d'assurer une partie recherche et une partie encadrement des étudiants de second et troisième cycle dans les terrains de stage des hôpitaux cités.

Le projet a été poursuivi avec 3 nouvelles propositions d'ouverture de postes, pour une durée de 2 ans.

Les postes sont les suivants :

- Université d'Angers – CH de Cholet : Chef de Clinique Assistant en Médecine Vasculaire
- Université d'Angers – CH du Mans : Chef de Clinique en Gynécologie Obstétrique
- Université d'Angers – Maison de santé de Luché Pringé (Sarthe) : Chef de Clinique de Médecine Générale à la

La création des trois postes est approuvée.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 28 voix pour et 1 abstention.

3.1 b Postes créés sur ressources propres en lien avec les objectifs du dispositif Territoire Universitaire de Santé

Monsieur LEROLLE précise que ces postes n'entrent pas dans le cadre de la convention Territoire universitaire de santé. Ils s'inscrivent néanmoins bien dans l'objectif du dispositif.

Il s'agit de postes de médecins plus expérimentés, de professeur associé et de maître de conférences associé des disciplines médicales. Il s'agit de postes non-titulaires, à mi-temps. Des financements de 3 ans seront demandés.

Le professeur associé sera financé par l'agglomération du Mans. Le financement du poste de maître de conférences associé fait encore l'objet de discussions.

Madame RICHARD précise qu'il s'agit de postes des disciplines de santé. Les supports de postes sont normalement créés par le ministère, avec le financement associé.

Il est proposé que le ministère crée le support de poste et que le financement soit apporté par l'Université sur ses ressources propres, qui sont liées à des conventions avec des partenaires tiers.

Pour la création de ces différents supports de poste, le ministère demande l'accord du Conseil d'administration.

Monsieur DANIEL demande si la création de ces supports de postes, légitime, pourrait entraver d'autres créations de postes dans d'autres disciplines de l'Université.

Madame RICHARD explique que, jusqu'à présent, un cloisonnement total pouvait être observé concernant les postes relevant des disciplines de santé. Il s'agissait d'un cloisonnement également décisionnel, notamment pour les postes de professeurs associés des disciplines de santé qui ne nécessitaient pas un passage par les instances. Le ministère demande désormais un passage par les instances.

La création de ces supports de poste n'entrera pas en concurrence avec des éléments de masse financière et ne posera pas de difficultés au regard du plafond d'emplois.

Monsieur CHRISTOFOL note que les supports de poste sont proposés en cohérence avec la durée de la convention. L'objectif du territoire universitaire de santé a pourtant une vocation pérenne. Il demande si la convention pourrait ne pas être renouvelée lorsqu'elle

arrivera à échéance ou s'il sera possible d'envisager d'autres financements une fois que ces postes seront ouverts en CDD.

Monsieur LEROLLE répond qu'il s'agit de postes temporaires. Les personnes qui occupent les postes sont nommées pour 2 ans, avec possibilité de deux renouvellements pour une année. Néanmoins, les besoins territoriaux sont pérennes. Les collectivités territoriales sont actuellement très à l'écoute et intéressées pour poursuivre l'opération. Cette opération dépend d'une majorité politique. Cela représente une difficulté d'avoir identifié des besoins pérennes et de les couvrir avec des financements qui ne le sont pas.

Monsieur LEROLLE espère que, si le dispositif s'avérait efficace, les collectivités territoriales souhaiteraient prolonger ce type de financements.

Angers fait partie des villes expérimentatrices de ce dispositif avec Tours, Reims et Caen. Le site de Lille propose depuis longtemps cette dynamique. Le financement est assuré par le Conseil Régional depuis 10 ans pour 6 à 10 postes. Le financement est pérenne.

Monsieur LEROLLE explique qu'il faut créer le mouvement et arriver à convaincre les financeurs de s'engager sur une longue durée.

La proposition de création des postes de Professeur associé au Mans et de Maître de conférences associé à Cholet est approuvée sous réserve de l'obtention des financements associés.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 28 voix pour et 2 abstentions, 1 membre s'est connecté en cours de séance.

4. Vie de l'établissement

4-1 Présentation des axes du PIA4

Madame RICHARD explique que Madame GROLLEAU a accepté de coordonner la réponse à l'appel à projets ExcellencES du 4^{ème} programme d'investissement d'avenir (PIA), en binôme avec Monsieur Charles PEZERAT, Professeur à l'Université du Mans.

La réponse à cet appel à projets sera réalisée par la Comue.

Madame GROLLEAU présente ce point (*cf. diaporama de séance en annexe*).

Elle explique qu'il s'agit d'une réponse à un nouvel appel à projets de l'ANR, intitulé « l'excellence sous toutes ses formes ». Cela signifie qu'il convient de répondre à l'appel à projets en s'inspirant de la nature des projets des 3 PIA précédents, qui ont soutenu les écoles universitaires de recherche, les SATT, les LabEX et les nouveaux cursus universitaires.

L'appel à projets insiste sur la nécessité de soutenir la différenciation des établissements d'enseignement supérieur.

L'appel à projets est également marqué par une dimension d'ouverture à l'international.

Il est doté de 800 millions d'euros répartis de moitié entre les établissements déjà lauréats d'un IDEX ou d'un I-SITE et les autres établissements.

La réponse doit respecter une logique de site et non de réseau. Un lien très important avec le territoire doit être décrit.

3 vagues sont proposées. La Comue a choisi de répondre à la première vague avec une date butoir au 10 juin 2021.

Elle reconnaît que cette date est contraignante pour l'écriture et la consultation des communautés concernées par cette réponse.

Si le projet est retenu, une audition éventuelle des porteurs de projet pourrait être proposée début septembre, pour un projet qui ne pourra pas être mis en place avant l'année 2022.

Madame GROLLEAU présente le potentiel recherche de la Comue (*cf. diapositive 12*).

Le potentiel des deux universités est important comme en témoigne l'existence des 2 écoles universitaires de recherche (EUR), et les 24 projets retenus (dont 17 recherche) lors de l'appel à projets commun proposé en 2020

Madame GROLLEAU précise la méthodologie retenue. La Comue va être accompagnée par le cabinet CMI qui a déjà travaillé avec l'Université d'Angers, notamment dans le cadre du PIA précédent.

La Comue a décidé d'orienter sa réponse en travaillant sur l'attractivité des masters. Plusieurs séminaires ont été organisés dans ce cadre, notamment en équipe de gouvernance, en associant la communauté et les responsables de master. Le lien licence-master sera évoqué, mais également le lien master-doctorat.

La trajectoire sera de créer un "graduate institute" commun entre Angers et Le Mans, en créant une grappe d'EUR évolutive et pérenne à 10 ans.

La réponse à l'appel à projets doit en effet décrire une trajectoire à 10 ans.

L'enjeu pour le cabinet a été de définir dans un premier temps le potentiel et les thématiques à retenir sur les 2 sites, en gardant la grille de lecture de l'AAP.

Des groupes de travail ont été organisés, d'autres vont se tenir sur les deux axes retenus.

Le projet est nommé INTEGRAAL = INTernational GRADuate institute Angers Le Mans.

Le premier axe a pour objectif de construire un dispositif commun de 2^{ème} et 3^{ème} cycle qui affirme la signature scientifique de la Comue Angers Le Mans et qui lui assure une visibilité à l'échelle nationale et internationale.

Le deuxième axe consistera à développer des partenariats entre les acteurs socio-économiques et académiques alignés sur les thématiques d'excellence de la Comue.

Un axe transversal permettra la mise en place d'une gouvernance agile et cohérente, déclinée sur les objets cibles, comme les graduate schools. Il s'agira de construire progressivement une Comue forte qui soutient la dynamique de développement vers l'international des 2 Universités selon les orientations du projet ExcellencES.

Madame GROLLEAU procède à la définition d'un graduate institute, de graduate programs et de graduate schools (diapositive 15).

Elle explique les objectifs de l'offre graduate de l'Axe 1 (*diapositive 15*).

Les mobilités à l'international seront renforcées pour les étudiants et tous les personnels de l'Université.

L'objectif d'accueil des étudiants internationaux est fixé entre 30 et 50%. Il conviendra de développer des dispositifs pour les accueillir, pour l'apprentissage des langues (qui concernera également les étudiants de l'Université).

Concernant la stratégie « Bienvenue en France », le niveau de labellisation de l'Université d'Angers est à 2. L'objectif serait d'atteindre le niveau 3. Les services développés seront bénéfiques non seulement pour les étudiants inscrits dans les graduate schools mais également pour l'ensemble des étudiants de l'Université d'Angers.

Madame GROLLEAU présente le schéma du graduate institute de la Comue, et sa projection d'ici 5 à 10 années.

Le projet est encore en cours d'écriture (diapositive 17). Les thématiques des 4 graduate schools sont relativement stabilisées, mais les graduate programs ne sont pas encore définitivement arrêtés.

L'appel à projets permet de faire une proposition qui s'articule autour d'autres projets du PIA précédent.

Le graduate institute s'appuie sur les 2 EUR du Mans et d'Angers. L'Université du Mans dispose déjà d'un graduate program en « acoustic » « White physic and acoustic » et le deuxième programme en cours porte sur l'électronique acoustique.

(Les indications mentionnées en traits pleins correspondent à des masters existants).

Pour l'Université d'Angers, l'EUR Lumomat correspond au graduate program « molecular materials for organic electronics and photonics ».

La deuxième graduate school « smart materials and applications », inclut les thématiques développées par le laboratoire MINT en ce qui concerne la nanomédecine et les nanotechnologies.

Le master « Nanomed » bénéficie du label européen « Erasmus Mundus Joint Master Degree » et est assuré intégralement en anglais. Il répond d'ores et déjà aux prérequis pour devenir un graduate program.

La graduate school « plant sciences and technologies » s'appuie sur le projet EUR végétal qui avait déjà été déposé et qui avait été bien évalué mais non retenu de peu. Les deux graduate programs « Plant Health » et « Speed Biology » ont toute leur place dans cette graduate school.

Le graduate program « biotechnologies » n'est pas encore prêt et ne figurera peut-être pas dans le démarrage du projet.

Le projet décrira toute une partie de développement de graduate programs à partir de 2025 pour 10 ans.

La dernière graduate school « societal challenges » a un périmètre très large, dont l'intitulé peut encore évoluer.

Cette graduate school proposerait un programme « Child studies » et un programme « Risk and assurances » qui représentent 2 thématiques fortes reconnues pour les sites d'Angers et du Mans.

Madame GROLLEAU précise la définition de l'Axe 2, concernant les partenariats socio-économiques et académiques renforcés sur l'excellence (diapositive 18).

Le groupe de travail « innovation » qui travaille sur l'Axe 2 se réunira le 21 mai 2021.

L'Axe 3 qui portera sur la gouvernance, est en cours d'écriture. L'objectif sera d'éviter l'empilement des strates administratives, en s'appuyant sur les dispositifs existants au sein de la Comue, définis dans ses statuts et son règlement intérieur.

Une structuration est déjà imaginée autour de pôles de coordination et de nouvelles composantes.

Monsieur CHRISTOFOL estime que cette réponse à l'appel à projets relève d'un processus de différenciation. Ce processus permet de reproduire dans les universités la distinction combattue pendant des années entre les grandes écoles et les universités. Cela consiste finalement à abandonner un financement équitable de l'enseignement supérieur et de la recherche sur l'ensemble du territoire. Cela revient à donner à quelques-uns et refuser de donner le nécessaire à tout le monde. Comme les IDEX et les I-SITE n'y sont pas parvenus, les EUR et désormais les graduate programs ou graduate schools s'y emploient.

Il n'est pas envisagé de financer tous les besoins dans le cadre des missions de service public, il est décidé de donner les moyens de fonctionner correctement à une minorité. Depuis le passage aux responsabilités et compétences élargies en 2009, le financement de l'Etat par étudiant n'a cessé de baisser. L'économie ainsi réalisée s'élevait en 2019 à environ 2 milliards et 700 millions d'euros par rapport au niveau du financement par étudiant en vigueur en 2009. Ces 2 milliards correspondent à ce que l'Etat redonnait dans le cadre des 3 PIA, desquels l'Université a été largement écartée jusqu'alors sauf pour quelques dispositifs comme par exemple THELEME.

Il se demande si seules quelques graduate schools vont pouvoir être financées et bien pourvues en emplois. Vont-elles aspirer toutes les campagnes d'emplois, comme cela a été le cas dans les PIA précédents ? Est-ce que seuls les étudiants de ces graduate schools vont pouvoir bénéficier de services d'accompagnement spécifique et d'un encadrement correct ?

Il estime qu'il s'agit d'un management par la culpabilité qui sous-entend que si les universités n'ont pas de moyens, c'est que l'ensemble des collègues, équipes pédagogiques et de recherche ne sont pas excellents.

Il note que la réponse à l'appel à projets est confiée à la Comue, autre instrument bureaucratique. En conséquence, toutes les équipes sont fortement mobilisées pour consacrer des journées à monter des dossiers alors que la charge de travail actuelle est déjà très prégnante.

Toute cette politique est par ailleurs portée par un verbiage néolibéral, assaisonné de globish, au prétexte d'internationalisation, d'employabilité élevée, d'innovation pédagogique qui sous-entendent un recours massif au numérique.

Les micro-masters consisteront, *in fine*, à faire payer les étudiants étrangers. L'Université d'Angers a jusqu'alors refusé de faire payer les étudiants étrangers jusqu' à 3700€ leur inscription en master, dans le cadre de la stratégie bienvenue en France.

Il se demande si, pour atteindre le niveau 3 de la labellisation, il ne sera pas nécessaire de se soumettre à une augmentation des frais.

Madame RICHARD précise que l'appel à projets ExcellencES ne permettait pas aux universités groupées dans un établissement expérimental de répondre autrement qu'au nom de l'établissement expérimental.

Elle souhaite expliquer le cheminement et les discussions internes pour construire la réponse à cet appel à projets.

Les personnes impliquées dans les équipes de direction des deux universités avaient des sensibilités différentes et des opinions variées sur la pertinence des outils du PIA. Néanmoins, il n'était pas envisageable que les deux universités ne se positionnent pas sur cet appel à projets .

Un certain nombre de repères ont accompagné la réflexion. Cet appel à projets facilitera le montage de projets déjà aboutis ou projetés, notamment en ce qui concerne l'attractivité des masters. La réponse permet de préserver un certain nombre de valeurs fortes auxquelles les membres de la communauté sont dans l'ensemble attachés.

Madame GROLLEAU confirme cette analyse. Il ne s'agit pas d'une trajectoire artificielle. Elle correspond à la direction décidée par un certain nombre de responsables de master qui ont participé aux ateliers.

Madame GROLLEAU ne partage pas l'analyse qu'il s'agisse de faire de l'international à tout prix. Le projet propose un accompagnement des étudiants jusqu'au niveau doctorat. Il permettra de former la nouvelle génération d'enseignants-chercheurs et de chercheurs, et ceux qui travailleront dans les entreprises. L'Anglais sera nécessaire au niveau doctorat. Les étudiants sont demandeurs de ce type de programmes, très internationalisés. Elle estime que les bénéfices de ces programmes vont irriguer l'ensemble de la communauté, et non pas uniquement les étudiants de master qui seront inscrits dans ces graduate schools.

Madame DELPECH demande si les frais d'inscription des étudiants seront en augmentation ou s'ils seront spécifiques pour les masters ou doctorats appartenant aux graduate schools. Elle a noté que l'objectif était d'accueillir 30% d'étudiants internationaux. Elle demande s'il s'agit d'étudiants européens ou extracommunautaires. L'exonération accordée aux étudiants ne peut pas dépasser 10% des effectifs. Elle estime que l'accueil des étudiants internationaux peut présenter des côtés positifs, avec le volet bienvenue en France, mais les frais d'inscription peuvent être problématiques.

Madame RICHARD répond que l'inscription dans des masters relevant de graduate schools ne sera pas plus onéreuse que l'inscription dans un autre master. La réglementation ne permet pas d'opérer cette distinction. Les étudiants seront inscrits à l'Université d'Angers ou du Mans.

L'objectif cible est l'accueil de 30% d'étudiants internationaux sur ces formations. Cela ne correspondra ainsi pas à un accueil de 30% d'étudiants internationaux pour les deux Universités. Le plafond de 10% évoqué ne sera pas atteint.

Un des déficits de l'Université et de la Région concerne l'accueil d'étudiants européens. Les Universités doivent progresser dans l'accueil de cette population.

Madame GROLLEAU précise que l'attractivité auprès des étudiants européens doit en effet être renforcée, notamment dans le cadre des doubles diplômes. Le projet prévoit également des bourses au titre de l'inclusion et des bourses de mobilité pour les étudiants entrants.

Il sera possible de multiplier le nombre de bourses de thèses.

L'axe 2 permettra un effet levier pour aller au contact des entreprises et ainsi multiplier les thèses CIFRE ou encore se positionner sur des projets européens permettant l'obtention d'autres financements.

Madame REY souhaite faire part des retours de ses collègues de l'ESTHUA concernant la réponse à cet appel à projets.

Les collègues ont noté l'absence du graduate program « tourism and studies » dans la graduate school « societal challenges ». Les collègues estiment avoir des arguments à faire valoir et trouvent dommage que le tourisme n'apparaisse pas.

Les collègues ont la désagréable impression d'avoir perdu un temps précieux avec le cabinet CMI. Ce temps aurait pu être consacré à autre chose.

Ils regrettent également le dédain vis-à-vis des sciences sociales.

L'ESTHUA avait déjà travaillé et déposé un projet EUR qui aurait pu être repris et amélioré.

L'ESTHUA pilote un GIS « études touristiques » porté par l'Université.

Pour ces différentes raisons, les collègues de l'ESTHUA ne comprennent pas pourquoi le tourisme a été exclu de ces projets et ont exprimé un fort mécontentement.

Madame GROLLEAU explique qu'elle a eu un entretien avec le Directeur de l'ESTHUA, Monsieur Jean-René MORICE, pour rappeler les critères et les prérequis pour une thématique graduate School élaborés par les 2 vice-présidents recherche des deux Universités en lien avec le cabinet CMI.

La gouvernance a recherché des thématiques qui avaient eu des soutiens par les EPST, des productions scientifiques d'envergure, qui apparaissaient dans les classements recherche, ou développaient une forte activité de valorisation.

La masse critique entre enseignants chercheurs et chercheurs a été observée ainsi que les HDR, l'encadrement doctoral, les effectifs d'étudiants de masters qui sont déjà proposés en Anglais. D'autres critères ont été observés comme le potentiel d'attractivité internationale, les partenariats socio-économiques, les différentes offres de stage, tout ce qui concerne les débouchés et l'employabilité, notamment au niveau du doctorat.

Madame GROLLEAU a conscience de tout ce qui est proposé par les enseignants-chercheurs de l'ESTHUA. Il s'agit d'un travail qui porte ses fruits pour l'ouverture à l'international.

Elle précise que le schéma présente une photographie de départ. Les projets doivent avoir une évolution sur 10 ans. D'autres thématiques pourront être développées.

Concernant la présence des sciences humaines et sociales, 2 graduate programs sont proposés. Il sera possible d'en développer davantage, le chiffre pourrait approcher à terme 14 graduate schools en tenant compte de tous les entretiens qui ont été effectués.

Madame REY réitère ses propos : les collègues de l'ESTHUA sont fort mécontents. Elle espère que la réponse adressée au Directeur de l'ESTHUA sera suffisamment claire et précise.

Madame GROLLEAU va de nouveau entrer en contact avec Monsieur MORICE. Elle ajoute qu'à titre de comparaison, l'Université de Nantes s'est également engagée sur les graduate schools. Elle propose 4 graduate schools et 8 graduate programs avec un potentiel enseignant-chercheurs très important. Il n'est pas possible d'envisager davantage de graduate schools à ce stade de la réponse pour la Comue.

Madame REY estime qu'un échange avec l'ensemble des enseignants-chercheurs de l'ESTHUA serait également nécessaire.

Madame RICHARD répond que le premier objectif est d'obtenir le financement et d'être retenu sur cet appel à projets.

Ce projet doit en conséquence répondre aux critères d'évaluation du jury. Une réponse qui ne tiendrait pas compte des critères d'évaluation du jury ne serait pas pertinente.

Le projet proposera des ouvertures et permettra de monter progressivement en charge.

Monsieur DANIEL estime que la réponse à cet appel à projets est très importante, notamment en observant les axes 1 et 2 qui font état d'un continuum master-doctorat, des relations partenariales, de la valorisation. Ces axes décrivent les missions essentielles de l'Université.

Il note que la réponse va être effectuée dans le cadre de la Comue.

Les collègues qui relèvent des thématiques qui ont été retenues peuvent être satisfaits. Néanmoins, la plupart des collègues ne relèvent pas de ces thématiques dites d'excellence. Cela engendre beaucoup de ressentiment. Il estime que pour limiter cette frustration, il aurait été possible de procéder autrement dans le choix et la discussion de ces thématiques. Au lieu d'avoir recours à un cabinet de consultants extérieurs, il aurait été possible de solliciter des volontaires relevant des conseils centraux, CFVU, Commission de la recherche et Conseil d'administration. Cela aurait été moins onéreux pour l'Université. Il est nécessaire de se référer aux décisions collégiales et collectives qui sont prises. Ces décisions sont mieux entendues si elles ont fait l'objet de véritables discussions et débats préalables. Les questions posées au Conseil d'administration et au Conseil académique font état d'incompréhensions en constatant les résultats présentés.

Les graduate programs retenus ne font pas état de réelles collaborations entre Angers et Le Mans, hormis le programme « Child studies ».

Concernant cette dernière remarque, Madame RICHARD répond que l'enjeu sera de créer les collaborations.

Monsieur DANIEL explique qu'il aurait fallu davantage consulter les équipes concernées.

Madame TAÏBI estime également que ces appels à projets impliquent une exclusion. Ce projet va induire des gagnants d'un côté et des perdants de l'autre. La frustration exprimée par les collègues de l'ESTHUA risque de s'étendre à l'ensemble des collègues relevant des sciences humaines et sociales, notamment chez les collègues de lettres et langues.

Elle estime qu'il s'agit d'une mise en concurrence assez délétère. Un certain nombre de collègues sont assez désabusés par rapport à leurs conditions de travail. Cet appel à projets va accentuer une frustration déjà existante.

Monsieur CHRISTOFOL a conscience que la gouvernance essaie de valoriser quelques atouts de l'Université d'Angers. Néanmoins, ces dispositifs sont intrinsèquement faits pour

instaurer une mise en concurrence des uns avec les autres. Ces appels à projets introduisent de la précarisation. Ils vont mettre en péril les statuts, augmenter l'emploi contractuel. Ils encouragent à marchandiser une certaine partie des formations. Ils échappent à toute la démocratie universitaire et à la collégialité, à toute la stratégie et à tous les conseils élus. Les décisions sont prises dans des comités ad-hoc, qui échappent au contrôle, à la vigilance, à l'orientation et à la créativité des élus.

Pendant longtemps, les PIA n'étaient même pas votés par la représentation nationale. Il s'agissait de dispositifs discrétionnaires. Une volonté est manifeste pour casser l'Université, casser le service public.

Néanmoins, face à la situation budgétaire, aux besoins et aux faibles moyens dont dispose l'Université d'Angers, il entend qu'il s'agissait d'une opportunité à saisir. En ne répondant pas, l'Université s'exclurait du système.

Madame RICHARD répond que cet appel à projets n'entre pas en concurrence avec l'énergie déployée pour obtenir une augmentation de la dotation pour charges de service public. La gouvernance poursuit de façon déterminée son objectif d'obtenir plus de moyens pour l'Université d'Angers.

La réponse à cet appel à projets devait être transmise obligatoirement par l'intermédiaire d'un établissement expérimental. De fait la réponse a été un accélérateur des discussions avec les collègues du Mans et le processus incarne la volonté que la Comue soit portée par des projets et non pas par une structure.

Monsieur DANIEL estime que les instances de la Comue ne doivent pas être des chambres d'enregistrement, comme le sont actuellement le Conseil académique et le Conseil d'administration.

Il a constaté que le projet était présenté pour information à ce Conseil d'administration. Il sera nécessaire que le Sénat académique et le Conseil d'administration de la Comue dont les membres viennent d'être élus puissent s'exprimer, notamment par l'intermédiaire d'un vote.

Il aurait pu être envisagé de ne pas répondre dès la première échéance, afin de laisser davantage de place à une consultation préalable qui aurait pu permettre de retenir des thématiques supplémentaires. Cette consultation aurait permis d'amoindrir la frustration et le ressentiment actuel.

Madame GROLLEAU précise que répondre dès la première vague permet de se laisser des chances de succès supplémentaires, s'il est nécessaire de retravailler certains aspects du projet.

Madame RICHARD ajoute que le projet ne pourra être soumis que deux fois sur les 3 vagues. Il sera possible de soumettre de nouveau le projet après une éventuelle amélioration demandée. La gouvernance a ainsi considéré qu'il était judicieux de répondre dès la première vague.

5. Enseignement et vie universitaire

5-1 Cadrage de l'offre de formation en Master (Stages)

Madame MALLET présente ce point.

Elle rappelle que le Conseil d'administration avait demandé la suppression de la phrase imposant la durée des stages en master « *il est demandé qu'un minimum de 6 mois de*

stage soit proposé à tous les étudiants sur l'ensemble de leur master (hors vacances scolaires), dont un minimum de 8 semaines en M1. »

Le cadrage de l'offre de formation en master avait été voté avec la suppression de la phrase citée.

Madame MALLET fait part de la nouvelle proposition :

« Les expériences en milieu professionnel, dont les stages, sont un mode d'acquisition des connaissances et des compétences indispensables pour la majorité des formations de master.

L'évaluation des acquisitions pendant les stages doit être intégrée dans l'évaluation des compétences.

Il est demandé que, dans la mesure du possible, un minimum de 6 mois de stage soit proposé à tous les étudiants sur l'ensemble de leur master, dont un minimum de 5 semaines en M1.

Si l'organisation pédagogique de la formation ne le permet pas, ce stage devra être remplacé par un mémoire de recherche ou un dossier.

La possibilité de reconnaître une expérience professionnelle antérieure à la formation et de valider, sur cette base, certaines des compétences doit être envisagée. »

Monsieur LEMAIRE estime que deux termes sont ambigus dans cette proposition : « dans la mesure du possible » et « au minimum ». Le terme « au minimum » pourrait être ôté. Madame MALLET précise que les formations qui ne pourront pas proposer un minimum de stages devront le justifier. L'objectif est de cadrer l'offre de formation du prochain contrat. Les procédures doivent être relativement homogènes au sein des formations. Les M1 doivent bénéficier de 5 semaines de stage. Si cela ne s'avère pas possible, il faudra en exposer les raisons dans le cadre des modifications des modalités de contrôle des connaissances.

Monsieur LEMAIRE réitère ses propos. Il jugerait pertinent de retirer le terme « un minimum ».

Madame RICHARD répond que les stages peuvent aller au-delà de la durée mentionnée, ce qui justifie le terme « minimum ».

Les nouvelles propositions sont approuvées.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 27 voix pour et 4 abstentions, un membre s'est connecté en cours de séance.

5-2 Projet d'offre de formation globale

5-2 a Nouvelle offre de formation du premier cycle

Madame MALLET présente ce point (*cf. diaporama de séance en annexe*).

Elle précise les évolutions demandées par les composantes pour le nouveau contrat 2022-2028 (*diapositive 22*).

Elle explique également les restructurations et les réorganisations, qui concernent l'UFR ESTHUA Tourisme et Culture et la Faculté des Sciences (*diapositive 23*). Afin de rendre

plus lisible l'offre de formation, la licence « sciences sociales » de l'ESTHUA a été abandonnée au profit d'une licence « mention Métiers du tourisme et des loisirs », ce qui correspond à une mention hors nomenclature. Il faudra solliciter une dérogation auprès du Ministère.

La licence « Arts » leur permettra d'avoir deux licences et non pas une seule licence contenant beaucoup de parcours.

L'ESTHUA demande également la création d'une licence professionnelle en 3 ans, « Métiers du tourisme et des loisirs ».

La Faculté des sciences supprime sa licence professionnelle « mention de l'informatique : systèmes d'information et gestion des données ». Elle sera remplacée par la LP « métiers de l'informatique : application web ».

Pour faire suite à une question de Madame RICHARD, Madame MALLET répond que la licence sciences infirmières est accréditée dès de cette année. Il ne s'agit donc pas d'une nouvelle mention pour le prochain contrat.

Madame MALLET précise les suppressions de formation ainsi que les créations demandées (*diapositive 24*).

La Faculté des lettres, langues et sciences humaines demande la création du Master « études sur l'enfance », qui correspond également à une mention hors nomenclature.

Concernant la création de la LP « préparateur en pharmacie », elle s'inscrit dans le cadre de l'universitarisation des formations paramédicales. Un dossier de DEUST technicien préparateur en pharmacie a été déposé et validé par le Ministère. Concernant les partenaires, la création demandée par l'UCO « métiers de la médiation par des approches artistiques et culturelles » reste à confirmer. Des échanges sont encore en cours entre l'ESTHUA et l'UCO. L'UCO est prête à ne pas demander l'ouverture de cette création en 2022 si cela devait poser des soucis de concurrence avec l'Université d'Angers.

Madame REY précise que l'UFR ESTHUA est en désaccord avec la mention de licence proposée par l'UCO. Cette mention entre en concurrence avec la mention « médiation » déjà proposée à l'ESTHUA. Plusieurs échanges se sont tenus entre les deux directions. Le contenu se rapproche plutôt de la santé, du bien-être, de l'accompagnement psychologique par la médiation. Il a ainsi été conseillé à l'UCO de se rapprocher des collègues de la Faculté des lettres, langues et sciences humaines, et d'avoir un intitulé en cohérence avec cette approche en psychologie. Tant que cela n'aura pas été précisé, l'ESTHUA s'opposera à la création de cette mention.

Madame RICHARD propose que les membres du Conseil d'administration s'expriment sur le projet d'offre de formation globale en retirant ce projet de création demandée par l'UCO. Si la mention est maintenue, elle sera proposée au vote du Conseil académique du 15 juin 2021 puis au Conseil d'administration du 17 juin 2021.

L'architecture globale de l'offre de formation est approuvée.
Cette décision est adoptée à la majorité avec 29 voix pour et 2 abstentions.

5.2 b Liste des L.P. intégrant les B.U.T.

Madame MALLET présente la liste des L.P. qui vont intégrer les B.U.T., au niveau de la troisième année (diapositive 25).

6 B.U.T. sont proposés et 3 L.P. seront intégrées d'office à ces B.U.T. dès 2022.

Les autres licences professionnelles sont actuellement maintenues, même si elles pourront être conduites à intégrer les B.U.T. au cours du prochain contrat.

Des interrogations persistent concernant l'insertion des étudiants diplômés de BTS dans cette troisième année de B.U.T.

Monsieur CHRISTOFOL souhaite attirer l'attention des administrateurs sur la réforme du Bachelor. Cette réforme est menée de façon précipitée par le ministère, même si l'ensemble des collègues et en particulier les coordinateurs de mention ont travaillé de manière très importante. Ces formations sont proposées entièrement sur la logique des compétences. Il s'agit d'un changement majeur. Cette réforme est tellement menée dans la précipitation qu'à ce stade ne vont être habilitées que les premières années et non pas les 3 années. Il lui semble difficile de voter dès à présent cette évolution des LP vers les BUT et il préfère s'abstenir.

Il ajoute que l'ensemble des programmes nationaux des 46 mentions ont été rejetés par le CNESER qui demande le report du BUT .

La liste des licences professionnelles de l'I.U.T. intégrant les Bachelors Universitaires technologiques est approuvée.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 16 voix pour et 15 abstentions.

5-3 Nouvelle offre de formation du premier cycle

Madame MALLET explique que les fiches DA04 ont été renseignées par les différents responsables de formation.

La rédaction de ces fiches était moins complexe que celle exigée pour les fiches AOF voici 5 ans.

Les fiches devaient principalement indiquer l'évolution de l'offre des formations, en tenant compte de l'évaluation de l'HCERES transmise tardivement.

Les évolutions seront explicitées dans le document DA02 qui sera proposé au vote du Conseil académique du mardi 15 juin 2021 (*post séance : Le Conseil académique se tiendra finalement le 14 juin 2021*).

Les fiches seront déposées sur la plateforme HCERES entre le 25 et le 28 mai 2021.

Madame MALLET précise que la DEVEC a rédigé un texte commun concernant les licences qui vont proposer un parcours accès santé, c'est-à-dire la majorité des licences proposées à l'Université.

Madame RICHARD rappelle que les discussions se sont déjà tenues au sein des instances appropriées.

Madame MALLET explique qu'il s'agit seulement de fiches descriptives et non pas des maquettes.

L'ensemble de l'offre de formation sera expertisé par l'HCERES qui donnera son avis à la DGESIP. Un retour sera formalisé en juillet.

En l'absence de question, Madame RICHARD demande aux membres du Conseil d'administration de s'exprimer par l'intermédiaire d'un vote.

5.3 a Faculté de droit, économie, gestion

La nouvelle offre de formation du premier cycle de la Faculté de droit, économie, gestion est approuvée.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 30 voix pour et 1 abstention.

5.3 b UFR ESTHUA Tourisme et Culture

La nouvelle offre de formation du premier cycle de l'UFR ESTHUA Tourisme et Culture est approuvée.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 30 voix pour et 1 abstention.

5.3.c IUT

La nouvelle offre de formation du premier cycle de l'IUT est approuvée.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 30 voix pour et 1 abstention.

5.3.d Faculté des lettres, langues et sciences humaines

La nouvelle offre de formation du premier cycle de la Faculté des lettres, langues et sciences humaines est approuvée.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 30 voix pour et 1 abstention.

5.3 e Faculté de Santé

La nouvelle offre de formation du premier cycle de la Faculté de Santé est approuvée.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 30 voix pour et 1 abstention.

5.3 f Faculté des Sciences

La nouvelle offre de formation du premier cycle de la Faculté des Sciences est approuvée.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 30 voix pour et 1 abstention.

5.3. g Ecole supérieure d'agriculture (ESA)

La nouvelle offre de formation du premier cycle proposée en partenariat avec l'école supérieure d'agriculture est approuvée.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 30 voix pour et 1 abstention.

5.3. h IRCOM

La nouvelle offre de formation du premier cycle proposée en partenariat avec l'IRCOM est approuvée.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 30 voix pour et 1 abstention.

5.3. i Université Catholique de l'Ouest

La nouvelle offre de formation du premier cycle proposée en partenariat avec l'Université Catholique de l'Ouest (UCO) est approuvée.

Le mention « Métiers de la médiation par des approches artistiques et culturelles » n'est pas proposée au vote.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 30 voix pour et 1 abstention.

5-4 Création du DEUST préparateur-technicien en pharmacie

Madame MALLET présente ce point (*cf. diaporama de séance en annexe*).

Elle précise qu'il est prévu de prolonger ce DEUST par une licence professionnelle en 2022.

Ce dossier entre dans le cadre de la demande d'universitarisation des formations paramédicales, qui avait été proposé au vote lors de la CFVU du 21 septembre 2020. Il était alors proposé un projet d'ouverture d'une licence professionnelle pour la formation des préparateurs en pharmacie.

Le ministère a préféré créer dans un premier temps le DEUST avant la licence professionnelle. Le DEUST sera ouvert en 2022.

L'objectif est que les préparateurs en pharmacie, qui disposent actuellement d'un brevet professionnel, de niveau infra baccalauréat, puissent valider dans un premier temps un niveau Baccalauréat + 2. Ce niveau de formation leur permettra de seconder le pharmacien d'officine dont les missions se développent sur l'éducation thérapeutique, le programme de prévention etc...

Ce DEUST permettra aux préparateurs en pharmacie d'avoir un niveau suffisant pour accompagner le mieux possible le pharmacien.

Cette formation aura lieu en alternance. Les CFA des départements de Maine-et-Loire, de Sarthe et de Mayenne sont impliqués dans ce DEUST qui est porté par le département pharmacie de la Faculté de Santé.

Madame RICHARD ajoute que cette évolution est rendue nécessaire par les discordances croissantes entre les compétences nécessaires pour exercer ce qu'est devenu réellement le métier de préparateur en pharmacie et la nature de la formation actuelle dispensée aux préparateurs en pharmacie dans le cadre du brevet professionnel.

La création est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 29 voix pour, 2 membres connectés n'ont pas pris part au vote.

5-5 Création du D.U. Etude de la faisabilité des projets d'innovation Polytech Angers

Madame MALLET explique que le D.U. est porté par Polytech, en partenariat avec Angers Technopole. Le responsable de la formation est Monsieur Hervé CHRISTOFOL.

Monsieur CHRISTOFOL présente ce point (*cf. diaporama de séance en annexe*).

Il explique que ce D.U. a été monté en partenariat avec les 4 technopoles de la Région. Ce projet est soutenu par la Région. Il s'intègre dans un dispositif, SélanC, ouvert aux cadres demandeurs d'emploi inscrits à pôle emploi. Il leur est ainsi proposé une formation d'une centaine d'heures et un stage de 400 heures pour les former au management d'ingénierie des projets de l'innovation.

Ce dispositif existe depuis 9 ans, il a déjà permis de former un peu plus de 250 stagiaires. 75% d'entre eux ont retrouvé un emploi dans les 3 mois, 1 sur 4 a pu obtenir un emploi dans les entreprises dans lesquelles ils ont effectué leur stage. Une entreprise sur 4 fait aboutir ses projets d'innovation.

La prise en charge des frais de formation est assurée d'une part par la subvention de la Région pour tout ce qui relève du travail des technopoles, d'autre part par les entreprises pour ce qui concerne le dispositif de formation.

Depuis l'année dernière, pôle emploi a demandé que ce soit un organisme agréé (qualiopi) qui puisse certifier ce dispositif. Jusqu'à présent, la formation n'était pas certifiante.

Un travail avait donc été mené avec la Direction de la formation continue pour monter ce dispositif de certification. Il remercie Monsieur LATOUCHE et Madame Anne-Clothilde CEYROLLE DE TORRIER pour leur accompagnement.

L'ensemble des enseignants et intervenants sont payés par la technopole. L'Université facture les jurys de recrutement, les inscriptions, les conventions de stage, les jurys de certifications et les missions du diplôme. Les dispositions financières sont détaillées dans la convention avec Angers Technopole, qui a été votée lors de la CFVU du 17 mai 2021. L'objectif est de former 30 stagiaires par an, à raison de 3 sessions de 10 stagiaires.

La création est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 31 voix pour.

6. Décisions prises par délégation du CA au Président

Les décisions du président prises par délégation du CA ont été portées à la connaissance des administrateurs.

7. Questions diverses

Monsieur CHRISTOFOL souhaite soumettre une question diverse pour le Conseil d'administration du 17 juin 2021.

Il lui semble important de reconnaître le travail des élus dans les conseils. Un temps de travail pourrait être accordé à cette participation. C'est ce qui est pratiqué dans plusieurs universités.

Les conseils d'administration peuvent être longs, il est parfois difficile de trouver des personnes qui acceptent d'y siéger, notamment de jeunes collègues.
Il demande comment l'Université d'Angers souhaite participer à la reconnaissance de ce travail.

Monsieur BORDET précise que ce questionnement a fait l'objet d'un travail voici quelques années, qui n'a pas abouti. Il estime également qu'il n'est pas toujours facile pour un personnel BIATSS de dégager du temps par rapport à son temps de travail administratif. Un début de cadrage avait été effectué, qui figurait dans le plan d'action du baromètre social présenté voici 4 ans.

Madame RICHARD précise qu'une éventuelle question doit être transmise.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame RICHARD clôt la séance à 16h45.

Christian ROBLÉDO

Le Président de l'Université d'Angers

Isabelle RICHARD

La Vice-présidente du Conseil d'administration et égalité

Olivier HUISMAN

Le Directeur général des services

ANNEXE : Diaporama de la séance du 20 mai 2021

Conseil d'Administration du Jeudi 20 Mai 2021

Ordre du jour :

1. Information
2. Approbation du procès-verbal du CA
3. Ressources Humaines
4. Vie de l'établissement
5. Enseignement et vie étudiante
6. Décisions du Président prises par délégation du CA
7. Questions diverses

1. Information

1.1 Interdiction d'accès aux locaux de la Faculté de Droit Economie Gestion et du service commun de la documentation des archives - Saint-Serge

1.2 Point sur le Plan de Continuité d'Activités

1.1 Interdiction d'accès aux locaux de la Faculté de Droit Economie Gestion et du service commun de la documentation des archives -Saint-Serge

- La Faculté de Droit Economie Gestion a été informée d'un cas de harcèlement de l'une de ses étudiantes par une personne extérieure à l'Université.
- Cette personne extérieure a déjà été accusée de harcèlement par une autre étudiante, des arrêtés d'interdiction des locaux ont été pris à son encontre le 18 octobre 2019, le 21 novembre 2019, puis le 17 février 2020.
- Au regard de la gravité des faits rapportés, des arrêtés d'interdiction des locaux d'une durée de trente jours ont de nouveau été pris et un signalement au procureur a une nouvelle fois été effectué.

1.2 Point sur le Plan de continuité d'Activités

- Certaines activités redeviennent possibles.
- La jauge d'accueil des étudiants redevient de 50% sans contrainte supplémentaire
- Une présence accrue des personnels devrait être envisageable à partir du 9 juin 2021.
- L'université a reçu 6500 boîtes de 5 auto-tests, et a commandé plus de 100 000 tests supplémentaires. Ces boîtes peuvent être retirées auprès des chefs de service pour les personnels et des points de distribution, dans chaque composante pour les étudiants. La recommandation est de réaliser chez soi un test par semaine et le geste est très simple.
- Si l'autotest est positif, il est nécessaire de s'isoler, de prévenir le SUMPPS ou le SSTU et de confirmer la positivité par un test PCR.
- Dans tous les cas, les auto-tests s'ajoutent au respect des mesures barrières.
- L'université a également reçu 120 doses de vaccin Astra-Zeneca. Les personnels de plus de 55 ans peuvent prendre RV au SSTU

2. Approbation du procès-verbal du CA

2.1 Procès-verbal du CA du 15 avril 2021– **REPORT**

3. Ressources Humaines

3-1 Création de postes – Territoires Universitaires de Santé – **VOTE**

3.1 Création de postes – Territoires Universitaires de Santé

- **Postes créés en application de la convention cadre Territoires Universitaires de Santé (*Financement par les collectivités territoriales*) :**

- Université d'Angers – CH de Cholet : Chef de Clinique Assistant en Médecine Vasculaire
- Université d'Angers – CH du Mans : Chef de Clinique en Gynécologie Obstétrique
- Université d'Angers – CH du Mans : Chef de Clinique de Médecine Générale à la maison de santé de Luché Pringé

POUR VOTE

- **Postes créés sur ressources propres en lien avec les objectifs du dispositif Territoires Universitaires de Santé (sous réserve de l'obtention desdits financements) :**

- Professeur associé au Mans
- Maître de conférences associé à Cholet

POUR VOTE

4. Vie de l'établissement

4-1 Présentation des axes du PIA4 – INFORMATION

4^e programme

d'investissements d'avenir (PIA 4)

Réponse à l'appel à projets ExcellencES

Angers - Le Mans

/ MOTS CLÉS / ACCUEIL / AGILITÉ / ATTRACTIVITÉ / CAMPUS / CONTINUUM LMD / DIFFÉRENCIATION / DOCTORAT / FORMATION-RECHERCHE / ENTREPRISE ENVIRONNEMENT / EXCELLENCE / GRADUATE INSTITUTE / GRADUATE SCHOOL / GRADUATE PROGRAM / INTERFACE / INTERNATIONAL / INNOVATION / INSERTION / PARTENARIAT / SERVICES / TECHNOPOLE / TERRITOIRE / TRANSFORMATION



Nouvel Appel à Projets de l'ANR



L'appel à projets
« **Excellence sous
toutes ses formes** »

- ▶ Il encourage la **différenciation** entre établissements d'enseignement supérieur en reconnaissant davantage les différentes formes d'excellence dont ils font preuve en remplissant les missions que leur fixe la Loi.
- ▶ Il vise à soutenir les **projets ambitieux de transformation** des établissements d'enseignement supérieur, pour les aider à atteindre, à l'échelle de leur site et à travers la mise en œuvre de la stratégie qu'ils ont choisie, les meilleurs standards internationaux.
- ▶ Il est doté d'une enveloppe de **800 M€**.

Logique de site et non de réseau 3 vagues, date butoir le 10 Juin 2021 à 11h

Audition éventuelle des porteurs de projet les 9 et 10 septembre 2021

25 pages et des annexes avec parcimonie (dont **1 fiche identité de l'établissement porteur**)

Réponse au PIA4 portée par la COMUE UA-LMU

Potentiel UA + LMU

38 000 étudiants

770 doctorants

1 900 EC et C

1 409 BIATSS

42 unités de recherche dont

28 unités mixtes avec des EPST

1 Campus de l'innovation

CAP Europe

- 2 Ecoles Universités de recherche (PIA3) (IA-GS en acoustique et Lumomat en chimie des matériaux)
- NCU Thélème porté en commun
- Projets communs : CPER, Etoile, Hype 13
- Réseau SAM
- AAP commun en 2020 (24 projets retenus)

Réponse au PIA4 - Méthodologie

Accompagnement par le cabinet CMI qui a conduit plus d'1 quinzaine d'entretiens avec des collègues de UA et LMU entre le 26 avril et 10 mai.

En trajectoire : la création d'un *graduate institute GI* commun

➔ Création d'une « grappe d'EUR » évolutive et pérenne à 10 ans

L'enjeu : définir le potentiel et les thématiques sur les deux sites

Un découpage thématique réalisé en gardant un filtre d'excellence

Du 7 au 25/05 : **7 groupes de travail en lien avec les 3 axes du projet**

Projet INTEGRAAL : 2 axes structurants

INTEGRAAL = INTERnational GRADuate institute Angers Lemans

Axe 1

Construire un dispositif commun de 2 et 3^{ème} cycle qui affirme la signature scientifique de la Comue UA-LMU et qui lui assure une visibilité à l'échelle nationale et internationale.

Axe 2

Développer des partenariats entre les acteurs socio-économiques et académiques alignés sur les thématiques d'excellence de la Comue.

Un axe transversal pour la mise en place d'une gouvernance agile et cohérente, déclinée sur les objets cibles. Construire progressivement une Comue forte qui soutient la dynamique de développement des 2 universités selon les orientations du projet ExcellencES.

Projet INTEGRAAL

Un *Graduate Institute* qui regroupe les *Graduate Schools* (GS). C'est l'échelon de la construction et du déploiement de la politique générale de l'organisation commune de l'offre de formation master et doctorat.

- ***Graduate School (GS)*** Une GS regroupe, autour d'une ou plusieurs unités de recherche, l'ensemble de la formation doctorale dans son domaine thématique, les masters et, parfois, la 3e année de licence. Elle assure la mise en œuvre opérationnelle des formations sous forme de *Graduate Programs* (GP) en relation avec les unités de recherche et les composantes de l'Université.
- ***Graduate Program (GP)*** Un GP est un programme d'enseignement intégrant les formations du master (et parfois du L3) au doctorat sur une thématique ciblée soutenue par des compétences reconnues en recherche. Chaque GP se caractérise par un contenu pédagogique fortement lié à la recherche, des méthodes pédagogiques originales adaptées à un public ciblé de haut niveau (enseignement en anglais, capacité d'engagement et d'autonomie), une sélectivité à l'entrée, un accompagnement individuel des étudiants.
- **Une *Graduate School* peut comporter plusieurs *Graduate Programs*.**

AXE 1 – Offre *Graduate* en partant des champs d'excellence des deux universités

- Annoncer une trajectoire et une structuration commune autour des thématiques de recherche d'excellence des deux sites.
- Une offre de formation par la recherche Graduate à l'échelle de la ComUE pour le cycle 2 et 3 caractérisée par une forte intégration internationale, une approche multidisciplinaire, une employabilité élevée et une innovation pédagogique élevée.
- Faire gagner en attractivité sur le plan international - étudiants, chercheurs, partenaires socio-éco. et académiques – avec des dispositifs spécifiques d'attractivité (micromaster, bourses, mobilités étudiants, EC et C, accueil de qualité et cours de langue, alumni...), coopérations internationales renforcées...
- 3 niveaux : *Graduate Institute, Graduate Schools, Graduate Programs*

Graduate Institute ComUE

4 Graduate School :

Acoustic

Smart Materials and applications

Plant Sciences and technologies

Societal challenges

8 Graduate Programs from 2021 :

Angers University

Le Mans University

Operational

Sept. 2022

Sept. 2023

New potential GP after 2025

EUR PIA 3

GP 1

EUR Acoustic

GP 2

GP Molecular Materials for organic electronics and photonics

EUR Lmomat

GP Molecules and Materials

GP Nanomed

Erasmus mundus



GP Plant Health

GP Seed Biology

GP Biotechnologies

GP Child studies

GP Risk and Assurances

GP SHS

AXE 2 – Partenariats socio-économiques et académiques renforcés sur l'excellence

A partir du programme régional existant Fil'Innov qui accompagne les chercheurs sur la valorisation de la Recherche, **chaque GS disposera d'une cellule-partenariat** pour amplifier la collaboration public-privé. Associant ingénieurs filière et enseignant-chercheurs, cette cellule aura pour mission:

- ❑ **D'optimiser les activités classiques de valorisation** (stages, projets étudiants, alternances, montages de thèses Cifre,...), tout en proposant de **nouvelles offres innovantes telles que des projets pré-doctoraux, de la pré-maturation, des chaires étudiantes...** un véritable accompagnement des étudiants en mode projet tout au long du cursus M et D.
- ❑ **De gérer les relations** entre les entreprises, les laboratoires, les étudiants, les services administratifs universitaires, la SATT Ouest Valorisation et les services de formation continue. Elles travailleront de concert avec les pôles de compétitivités et les Technocampus de la Région, avec un ancrage possible dans les Technocampus Electronique, Acoustique et Matière.

Calendrier

Université d'Angers	Comue UA-LMU
Information au CAC 19 mai 2021	Vote au Sénat académique du 8 juin 2021 (à l'issue du conseil des membres)
Information au CA 20 mai 2021	

Présentation de l'AAP par CMI en conseil de gouvernance le 14 avril 2021

Présentation en réunion Continuité RI le 04 mai 2021

GT International : vendredi 07 mai 2021

GT Gouvernance (2 équipes présidentielles) : mercredi 12 mai 2021

GT Innovation : vendredi 21 mai 2021

POUR INFORMATION

5. Enseignement et vie universitaire

5-1 Cadrage de l'offre de formation en Master (Stages) – **VOTE**

5-2 Projet d'offre de formation globale – **VOTE**

5-3 Nouvelle offre de formation du premier cycle - **VOTE**

5-4 Création du DEUST préparateur-technicien en pharmacie – **VOTE**

5-5 Création du D.U. Etude de la faisabilité des projets d'innovation
Polytech Angers - **VOTE**

5-1 Cadrage de l'offre de formation en Master (Stages)

CA 15 avril 2021: Suppression de la phrase « Il est demandé qu'un minimum de 6 mois de stage soit proposé à tous les étudiants sur l'ensemble de leur master (hors vacances scolaires), dont un minimum de 8 semaines en M1. »

Nouvelle proposition :

- Les expériences en milieu professionnel, dont les stages, sont un mode d'acquisition des connaissances et des compétences indispensables pour la majorité des formations de master.
- L'évaluation des acquisitions pendant les stages doit être intégrée dans l'évaluation des compétences.
- **Il est demandé que, dans la mesure du possible, un minimum de 6 mois de stage soit proposé à tous les étudiants sur l'ensemble de leur master, dont un minimum de 5 semaines en M1.**
- **Si l'organisation pédagogique de la formation ne le permet pas, ce stage devra être remplacé par un mémoire de recherche ou un dossier.**
- La possibilité de reconnaître une expérience professionnelle antérieure à la formation et de valider, sur cette base, certaines des compétences doit être envisagée.

POUR
VOTE

Approuvé par le Conseil Académique du 19 Mai à la majorité avec 49 voix pour et 7 abstentions

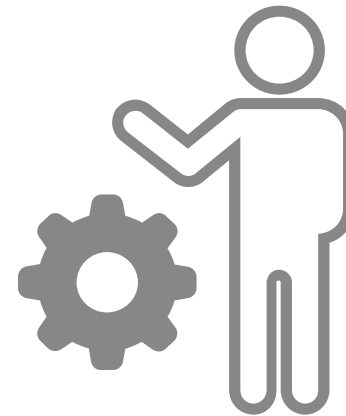
5-2 Projet offre de formation

Evolution de l'offre :

- 113 mentions demandées (vs 110 mentions sur le présent contrat)
 - 10 demandes de création
 - dont 2 mentions hors nomenclature
 - 7 mentions non renouvelées

Répartition :

- ✓ Premier cycle :
 - ✓ 16 mentions de licence
 - ✓ 3 DFG
 - ✓ 44 LP
- ✓ Deuxième cycle :
 - ✓ 2 DFA + 1 diplôme de maïeutique (grade de master) ;
 - ✓ 47 masters



5-2 Projet offre de formation

Restructurations/réorganisations :

Esthua	L	Sciences sociales	abandon
--------	---	-------------------	---------



création	L	Tourisme
création	L	Arts

+

création	LP	Métiers du tourisme et des loisirs
création	M	Management sectoriel

Sciences	LP	Métiers de l'informatique : systèmes d'information et gestion de données	abandon
----------	----	--	---------



création	LP	Métiers de l'informatique: applications web
----------	----	---

5-2 Projet offre de formation

Suppressions

Esthua	LP	Métiers du BTP : Bâtiment et construction	abandon
Esthua	LP	Management des activités commerciales	abandon
Esthua	LP	Métiers de l'immobilier : gestion et administration de biens	abandon
IRCOM	L	Science politique	abandon
IUT	LP	Qualité, hygiène, sécurité, santé, environnement	abandon



Créations

LLSH	création	M	Etudes sur l'enfance
Santé	création	LP	Préparateur en pharmacie



Créations partenaires

IUT (ESA)	création	LP	Métiers de la gestion et de la comptabilité : comptabilité et gestion des entités agricoles
UCO	création	LP	Métiers de la médiation par des approches artistiques et culturelles
UCO	création	LP	Services à la personne



5-2 Projet offre de formation

Evolution des LP vers des BUT :

LP	Gestion des achats et des approvisionnements	intègrera	B.U.T	Techniques de Commercialisation - Parcours Business international : achat et vente
LP	Métiers de la gestion et de la comptabilité : Fiscalité	intègrera	B.U.T	Gestion des Entreprises et Administrations-Parcours Gestion comptable, Fiscale et financière
LP	Intervention sociale : insertion et réinsertion sociale et professionnelle	intègrera	B.U.T	Carrières Sociales -parcours Assistance Sociale

5-2 Projet offre de formation globale

Architecture globale de l'offre de formation (doc DA03) : **POUR VOTE**
(approuvé par le Conseil académique du 19 mai 2021 à la majorité avec 54 voix pour et 1 abstention)

Liste des LP intégrant les BUT (doc DA10) : **POUR VOTE**
(approuvé par le Conseil académique du 19 mai 2021 à la majorité avec 48 voix pour et 1 abstention)

Présentation politique et stratégique de l'offre de formation (doc DA02) : à valider au CAc du 15 juin 2021 puis au CA du 17 juin 2021

5-3 Nouvelle offre de formation premier cycle

Fiches DA04

[LIEN VERS LE DOSSIER TEAMS](#)

(approuvé par le Conseil académique du 19 mai 2021 à la majorité avec 51 voix pour et 2 abstentions)

POUR VOTE

5.4 Création du DEUST technicien-préparateur en pharmacie- vote

Depuis plusieurs années, le milieu de la pharmacie d'officine est en pleine évolution, avec notamment la mise en place de nouvelles missions centrées sur le patient (éducation thérapeutique, programmes de prévention,...) et d'un nouveau mode de rémunération basé sur des honoraires.

Pour répondre à ces nouvelles compétences, le DEUST est plébiscité par l'ensemble des partenaires de la pharmacie d'officine puisqu'il apporte un niveau Bac+2 tout en permettant de s'inscrire ensuite en licence professionnelle.

Une réflexion a donc été menée impliquant les CFA des départements 49, 53, 72 avec le département pharmacie de l'Université d'Angers et a débouché sur la création d'un nouveau DEUST pour la formation des préparateurs en pharmacie.

Adopté à l'unanimité par la CFVU du 17 Mai 2021 avec 31 voix pour.

POUR VOTE

5.5 Création du DU Étude de la faisabilité des projets d'innovation – Polytech Angers - vote

Angers Technopole et L'Union des Industries et des Métiers de la Métallurgie (UIMM49) ont créé, en janvier 2012, le programme "SélanC", qui vise la détection d'idées et l'accompagnement de projets d'innovation au sein des PME / PMI du territoire.

A la demande de Pôle Emploi, le programme SélanC doit aujourd'hui s'appuyer sur un organisme de formation Qualiopi et proposer une formation certifiante. La création d'un DU en partenariat avec Polytech Angers est l'option qui a été retenue.

Voie d'accès : Formation continue

Adopté à l'unanimité par la CFVU du 17 Mai 2021 avec 29 voix pour.

POUR VOTE

6. Décisions prises par délégation du CA au Président

POUR INFORMATION

Le président rend compte, dans les meilleurs délais, au conseil d'administration des décisions prises en vertu de sa délégation (article L712-3 du code de l'Éducation)

Calendrier des prochains C.A.

- **17 juin 2021 à 14h30**
- **8 juillet 2021 à 14h30**